



Édition de novembre Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

Bulletin municipal N° 8 novembre 2021


Le nouveau conseil tient à remercier tous les citoyens qui ont pris le temps d'aller voter pour les candidats sur le siège numéro 6. Pour les élus par acclamation, nous vous remercions de la confiance témoignée, cependant l'exercice de porte à porte, quel que soit le candidat ou encore ceux qui l'ont pratiqué est toujours une façon de provoquer un contact direct pour ceux qui le désirent, et de se recentrer sur les besoins manifestés par les citoyens.

A St-Cyprien-de-Napierville, je ne connais pas d'élus ou de candidats qui ne carburent pas à cette énergie. Soyez assurés que les messages ont été entendus, et que si nous avons la possibilité de transformer des idées en réalisations, nous le ferons. Le prochain conseil entend faire jouer un rôle actif encore plus important aux différents comités. Des informations additionnelles suivront dans le prochain bulletin.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire		Action Démocratie	Jean-Marie Mercier
Conseiller	1	Action Démocratie	Gérard Dumesnil
Conseiller	2	Action Démocratie	Michel Monette
Conseiller	3	Action Démocratie	Martin Van Winden
Conseiller	4	Action Démocratie	Maurice Boissy
Conseiller	5	Action Démocratie	Josiane Surprenant
Conseiller	6		Jean-François Boire

Prochaines séances du conseil municipal

- 14 décembre 

Pour consulter votre relevé de compte de taxes en ligne.



Tous les détails sur le site internet de la municipalité

3 versements des taxes municipales 2021

- 1^{er} mars
- 2 juillet
- 1^{er} septembre



M. Michel Monette, conseiller au poste #2, a été nommé maire suppléant lors de la dernière séance ordinaire. Cette nomination est pour une durée de 3 mois et prendra fin à la séance de février 2022.

LOCATION DE SALLE

De nombreuses personnes se questionne pour la location de la salle au 2^e étage de l'hôtel de ville. Malgré certains assouplissements en vigueur depuis le 15 novembre dernier, la capacité maximale pour une salle louée demeure à **25 personnes**. Le passeport vaccinal pour les personnes présentes n'est toutefois pas exigé pour la location.

Prix de location

Résidents : 150\$
Non-résidents : 175\$

Pour tous les détails concernant les mesures présentement en vigueur : quebec.ca/coronavirus ou la ligne téléphonique d'informations COVID-19 au 1 877 644-4545

TÉLÉTRAVAIL

Notre horaire de travail est le suivant : lundi et jeudi présence au bureau, les autres jours nous assurons les suivis en télétravail. Vous pouvez nous joindre selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi. Les différentes façons de nous contacter : par téléphone au 450-245-3658, par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca, par messenger sur la page Facebook de la municipalité. Nous assurons un suivi dans les meilleurs délais possibles. N'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de vous répondre.



Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

En télétravail
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

LÉGENDE



Collecte des ordures











Collecte du recyclage



Assemblée du conseil

novembre 2021

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16 A	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25 	26	27
28	29	30				

PNEUS D'HIVER

La date limite pour l'installation des pneus d'hiver est fixée au 1er décembre. Afin de s'assurer que les pneus choisis répondent aux standards de conduite hivernale au Québec, veuillez vous assurer de retrouver ce pictogramme.



STATIONNEMENT DE NUIT

Selon le règlement RM-520 : Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule dans les rues entre 23 h et 6h à partir du 15 novembre jusqu'au 15 avril sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Quiconque contrevient à ce règlement est passible de recevoir une contravention au montant de 75 \$ ou d'être remorqué !



ABRIS D'AUTOS

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire du **1er novembre 2021 au 15 avril 2022**. L'abri ne doit pas empiéter sur l'emprise de la voie publique.

Lorsque vous installez un abri tempo, un coupe-vent ou des décorations de Noël, il est primordial de vous assurer de ne pas cacher votre adresse.

En cas d'urgence, cela assurera un service plus rapide de la part des premiers répondants, des pompiers, des paramédicaux et des policiers.

Nous vous rappelons, par le fait même, l'obligation d'avoir un numéro civique installé à votre demeure. L'installation d'un abris d'auto ne nécessite pas de permis. Vous pouvez contacter l'inspecteur municipal, M. Alexandre Poirier afin de vous assurer que votre installation est conforme ou pour obtenir plus de détails.

LE CAMPAGNOL

Le Campagnol, groupe d'entraide en santé mentale, vous informe de certains changements apportés à ses heures d'ouverture. Le changement le plus important étant son ouverture un soir par semaine, soit le jeudi soir, dans le but d'accommoder les personnes sur le marché du travail qui voudraient bénéficier des services et de l'expertise du Campagnol.



Le détail plus élaboré de notre horaire est disponible sur notre page Facebook "Le Campagnol" et sur notre site web (lecampagnol.com). Vous pouvez toujours nous joindre par téléphone au 450-454-5121 pendant nos heures d'ouverture et même en dehors de celles-ci (vous n'avez qu'à laisser un message). Et vous savez ce qu'on dit ? Le Campagnol.... c'est pas fou !

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Besoin de soutien?
211
Grand Montréal

Pour trouver des services qui vous viendront en aide:

appelez-nous!

2-1-1

Pour parler à une conseillère, 8h à 18h, 7 j / 7

211qc.ca
5000 organismes

COUP DE MAIN, COUP DE CŒUR

Il s'agit d'un projet de bénévolat et de jumelage de services pour les gens ayant à cœur le bien-être d'autrui et ayant du temps à offrir, selon leurs talents et capacités. Cela permet aussi à ceux qui ont besoin d'un coup de main de demander et recevoir de l'aide, améliorant ainsi leur qualité de vie.

Le jumelage permettra de créer des liens, d'offrir du support et, dans certains cas, de permettre l'échange de services. Il s'agit d'une excellente façon de briser l'isolement.



Tous les détails au : coupdemaincoupdecœur.ca ou par téléphone au 450-245-3658

ANIMAUX ERRANTS

Les services sont maintenus pour la gestion des animaux errants sur le territoire de la municipalité.



514-916-6973

Contactez Mme Isabelle Robert : elle est disponible en tout temps: jour, soir, fin de semaine. Elle se déplace à votre domicile pour récupérer les chats et les chiens errants. Les animaux qui peuvent être adoptés seront transférés au refuge pour animaux Nali, ceux qui ne peuvent être adoptés seront hébergés en famille d'accueil temporairement.